

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE  
SEANCE DU 02 AVRIL 2026****Membres en  
exercice :**

29

L'an deux mille vingt-six le deux avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

**Membres  
présents :**

28

**Etaient présents** : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - S. ABBES - B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - F. VINCINAUX - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

**Date de  
convocation**

27/03/2026

**Procurations :**

V. SEVESTRE à A. RIPOLL

**Secrétaire** : M. JOUMOND

**DELIBERATION N° 05020426** : AFFAIRES GENERALES - Commission de Délégation de Services Publics : désignation des membres  
RAPPORTEUR : Claude MOREL

Dans les communes de plus de 3500 habitants, il est prévu la création d'une commission de Délégation de Services Publics. Elle est composée du Maire en sa qualité d'autorité habilitée à signer les conventions de Délégation de Service Public ou de son représentant, de 5 membres titulaires et de 5 suppléants désignés parmi les membres du Conseil municipal.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner à l'unanimité les membres de la Commission de Délégation de Service Public.

**La Commission de Délégation de Service Public est composée comme suit :**

Titulaires	Suppléants
Claude MOREL, Président	
Jérémy TEXIER	Sandrine RIGAUD
Benoît LLORCA	Charlaine ECH CHAREF
Joséphine DANON	Sylvie ABBES
Georges CLOCHER	Sophie HOSTALERY
Véronique BAILLUET	Pascale CHABAS

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

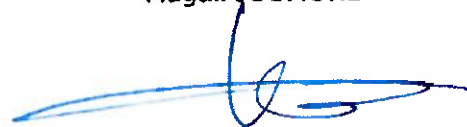
POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER -  
I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES -  
B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES -  
B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - F. VINCINAUX -  
B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET -  
F. BARRAUD-GONZALEZ  
CONTRE :  
ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 02 avril 2026

Le Maire  
Claude MOREL

The image shows a blue ink signature of Claude MOREL written over a circular red official stamp. The stamp contains the text "CAUMONT-SUR-DURANCE" and "MAYOR" around a central emblem.

La Secrétaire de séance  
Magali JOUMOND

A blue ink signature of Magali JOUMOND, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.

*Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*